

 Adresse

41, rue des Compagnons
CS.55436 – 14054
CAEN Cedex 4

CAEN, le 2 mai 2024

 Téléphone

02.31.44.24.87

Objet : Contrat Multiservices (CMS)

 Mail

contact@fdc14.com

 Site web

www.fdc14.fr

Madame, Monsieur, Cher(e) Adhérent(e),

Afin de préparer au mieux votre saison de chasse 2024/2025, je vous prie de trouver sous ce pli :

- Un formulaire de demande de contrat multiservices 2024/2025
- Un formulaire de demande de subventions 2024/2025
- Un formulaire de demande de l'option Service Garderie, proposée aux adhérents du CMS
- La plaquette explicative du CMS.

Le CMS vous permet d'accéder à des subventions dans le cadre de votre aménagement de territoire ainsi qu'à un contrat d'assurance « organisateur de chasse » (voir explications au verso). Vous bénéficierez de ces garanties dès réception de votre règlement d'appel à cotisation.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par courrier le formulaire *Demande de contrat multiservices* accompagné de votre règlement établi à l'ordre de la FDC14 (merci d'inscrire au verso du chèque, votre n° d'adhérent, nom et prénom, ou nom de la société de chasse), ainsi que le formulaire de *demande de subventions*.

Pour la première année, la Fédération propose en option au CMS un *Service Garderie*. Ce service prévoit pour l'adhérent signataire notamment la surveillance de son territoire avec la garantie de 4 passages par saison. Si vous souhaitez adhérer à ce service optionnel, nous vous remercions de nous renvoyer également le formulaire *CMS – Option Service Garderie* dûment complété accompagné d'un règlement distinct du précédent par chèque (merci d'inscrire au verso du chèque, votre n° d'adhérent, nom et prénom, ou nom de la société de chasse).

En vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, veuillez agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Adhérent(e), l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président,
Jean Christophe ALOE**

INFORMATION ASSURANCE ORGANISATEUR DE CHASSE

Madame, Monsieur et Cher(e) Adhérent(e),

Le Conseil d'Administration de la Fédération a décidé d'inclure gratuitement dans le contrat Multiservices ainsi proposé, une assurance responsabilité civile « organisateur de chasse ». Cette assurance ne remplace en aucun cas l'assurance individuelle du chasseur ; elle couvre la responsabilité de l'organisateur de chasse ou ses délégués en cas de faute avérée dans l'organisation d'une battue par exemple.

L'assuré est le souscripteur du contrat, groupement de chasseurs ou détenteur de droit de chasse individuel, le président dudit groupement et chacun de ses membres, lorsqu'ils agissent pour le compte de celui-ci.

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber en raison des dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives, causés à autrui :

- **En tant que détenteur d'une chasse,**
- **En tant qu'organisateur de chasse ou de battue,**
- **Lors de toutes autres activités en rapport avec l'exercice de la chasse, telles que réunions, Ball-trap, rendez-vous et repas de chasse.**

Cette assurance entre en vigueur dès la signature et le règlement du contrat Multiservices jusqu'à la fin de la campagne de chasse du 30 juin 2025.

Cette assurance a été souscrite auprès de :

ALLIANZ Eric PONCEY - N° ORIAS 07022305
99, rue de Bretagne – BP 22214 -14402 BAYEUX CEDEX
Tél : 0.800.014.033

La Fédération n'étant pas compétente en matière d'assurance, toute demande de renseignements concernant ce contrat est à faire auprès du cabinet désigné ci-dessus. Il peut également vous proposer des garanties complémentaires non comprises dans ce contrat et celles-ci seront à votre charge.